



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Validité des documents d'identité dans le contexte d'épidémie

Question écrite n° 29423

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'impossibilité de renouveler les documents d'identité arrivant à expiration, dans le contexte actuel de l'épidémie de covid-19. Les services municipaux ayant été contraints de fermer, ni les demandes de renouvellement ni les retraits ne sont actuellement possibles. Depuis le 17 mars 2020, premier jour du confinement, des consignes ont été données aux forces de l'ordre en charge du contrôle des attestations, précisant que la présentation d'un titre d'identité ou d'un passeport, même périmé, était suffisante. Toutefois, lors du déconfinement, le risque est évidemment important d'un afflux exceptionnel au sein des mairies, entraînant des difficultés de respecter les délais de délivrance en vigueur. Elle lui demande par conséquent s'il est envisagé de prolonger la validité des titres d'identité afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29423

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3337

Question retirée le : 19 janvier 2021 (Fin de mandat)